

Aviculture

Aide pour la conversion des cages individuelles

Dans le cadre de l'accompagnement de la conversion des cages individuelles en logements collectifs, le Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras (CIFOG) est en négociation avec l'Etat via FranceAgriMer (FAM) pour obtenir une nouvelle enveloppe pour 2013.

Les modalités d'intervention de l'Etat devraient être basées sur un taux d'aide de 30 % des investissements éligibles avec un plafond de 28 000 € par exploitation et 24 € par place de gavage.

Le montant de l'enveloppe d'aide n'est pas encore défini. Compte tenu d'une instruction des demandes à l'échelon national sur la base de la date de dépôt du dossier en DDT, il est vivement conseillé aux producteurs qui ont fait le choix de remplacer leurs cages individuelles en 2013 de déposer rapidement un dossier de demande d'aide FAM auprès de la DDT.

Renseignements : Chambre d'Agriculture, Service Elevage au 05.62.61.77.40.